

La Recherche Généalogique en Charente.

Publication de l'Association
Généalogique de la Charente

N° 149 Mars 2015

Sommaire :

P. FREBOT - Edito.....	01
M. LOTTE – Le Centre Psychothérapique de la maison de santé de Breuty – 2 ^e partie.....	02
PH. PIAUD – Les DESBORDES, des tuilliers venus de loin.....	15
P. DUVIDAL - La bataille de Moislains.....	23
J. RABION – Fontaine de Massignac.....	29
B. BORDIER – Les Ranson de Louisiane.....	31
NOUS SOMMES TOUS COUSINS.....	40
A. FAYOUX – Celui qui oublie ses racines n'arrive jamais à destination.....	41
AGC – Assemblée Générale du 15/12/2014.....	42
Ascendances & Compléments.....	48
Questions & Réponses.....	48
Sortie Annuelle 2015.....	50
Nouvelles de l'AGC et d'ailleurs.....	52
Lu pour Vous.....	53
Quelques Infos.....	55
Publications.....	56

-0-

Prix au numéro : 8 euros

(+ Éventuellement frais d'envoi)

-0-

Ce numéro a été réalisé par
La Commission Bulletin

J. CHEVALLIER, Ph. PIAUD, B. VEILLON,
J-C. MIGNON, P. FREBOT.

Avec la collaboration de J. VRIET
(Questions... et réponses)

B. LERISSON
(Lu pour Vous)

-0-

Directeur de la publication : P. FREBOT

Dépôt légal Février 2015

ISSN : 0761 – 7453

IMPRIMERIE VALANTIN.G

407 704 865 00028

16340 L'Isle-d'Espagnac



D'où la fin des associations

Nous sommes tous pour une généalogie libre et gratuite et pourtant un grand nombre d'entre nous travaille inconsciemment ou non pour le contraire.

Je m'explique. Le fait de collecter un grand nombre de données sur les bases des associations puis de les mettre à la disposition du public sur des sites professionnels de généalogie contribue à l'enrichissement de ces derniers et ce, au détriment desdites associations qui ont permis ce dépouillement. Lorsque je vois des adhérents déposer plus de 100 000 actes cela m'interpelle. **A quoi ça sert ??**

Avant tout, il y a le respect des personnes, bénévoles, qui ont œuvré gratuitement à cette collecte d'actes et lorsqu'ils voient leur travail récupéré par des professionnels, je comprends leur écoeurement et leur sentiment de spoliation.

Nos données sont mises à votre seule et unique disposition, il en va de la survie des associations ; sachez que seules vos cotisations permettent à l'association de fonctionner et de poursuivre ses actions de dépouillements, de recherche et d'entraide. Le jour où tous les actes seront indexés sur internet y aura-t-il encore des adhérents ?

Non ! Ils deviendront des clients payant de plus en plus pour consulter, rechercher et partager des actes.

C'est pour cela que je vous recommande d'éviter ce genre de course à celui qui aura la plus grosse liste déposée sur internet. Je comprends l'intérêt et le désir de vouloir partager sa généalogie mais déjouons l'escalade de la généalogie payante.

Pour votre information. Dans la Nouvelle République, un article fort intéressant sous le titre « Vos ancêtres bientôt en vente ? » indique que le site payant d'aide à la généalogie familiale « notrefamille.com » est en passe de gagner la bataille juridique contre le Conseil Général de la Vienne.

Objet du litige : *l'utilisation à titre mercantile des actes d'état civil des archives départementales, mis en ligne gratuitement par le Conseil Général.*

Le classement et la mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil a coûté 230.000 € au département de la Vienne, voici un joli cadeau !

Pascal FREBOT